Crésus Salaires

© 2021 - EPSITEC

14 - Reprise et migration de fichiers

© 2021 - EPSITEC

14 - Reprise et migration de fichiers

Fichiers récents

La migration d'un fichier de la version 10 ou 11 à la version actuelle ne demande pas de travail préliminaire. Il faudra toutefois compléter les données des employés pour satisfaire aux exigences des nouvelles normes ELM 4.

- Ouvrez le fichier à migrer.
- Crésus affiche un résumé des données à compléter.

Si les codes d'impôt à la source utilisés ne correspondaient pas à la nouvelle nomenclature, il est important de recalculer les salaires existants pour qu'ils soient compatibles, mais en prenant soin de forcer manuellement les montants d'impôt retenus de manière à ne pas altérer le montant de salaire versé.

Si le fichier migré correspond à une année bouclée, il n'est pas nécessaire de modifier les données avant d'ouvrir la nouvelle année. Vous ne pourrez toutefois pas procéder au transfert de données par swissdec.

> Un fichier enregistré avec la version 12 ne pourra pas être ouvert avec une version plus ancienne de Crésus Salaires.

Fichiers anciens

La version certifiée Swissdec de Crésus Salaires comporte des différences importantes par rapport aux versions historiques, en particulier liées aux contraintes imposées par la norme. Aussi la reprise des fichiers enregistrés avec ces anciennes versions est conditionnelle.

Il peut s'avérer nécessaire de migrer en plusieurs étapes (version 4.6, puis 7, puis 9). La migration d'un fichier de la version 7 à 10 passe obligatoirement par la version 9. Consultez la rubrique « Migration de la version 7 à la version 10 » et si nécessaire, contactez Epsitec SA

© 2021 - EPSITEC